

D2026-86

VILLE DU PECQ

D E C I S I O N

1.1 MARCHES PUBLICS

Objet : Cession de droits de représentation du spectacle « LES SCULPTEURS DE SONS »

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la ville du Pecq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2122-1 et R2122-8,

Vu la délibération n°26-3-1 du 1er avril 2026 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, notamment la résiliation et l'application des pénalités, et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur :

- au seuil des procédures formalisées pour les marchés et accords-cadres de fournitures et services
- à 1 500 000 € H.T pour les marchés et accords-cadres de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant le souhait de la ville de proposer un spectacle pour l'édition 2026 de la fête de la petite enfance,

Vu le projet de convention établi à cet effet,

D E C I D E

De signer avec l'association POUR MA POMME dont le siège social se situe à Le Fresne 49320 BLAISON GOHIER représentée par Madame Hélène FOURMY en sa qualité de Présidente, une convention pour la représentation du spectacle « LES SCULPTEURS DE SONS ».

De préciser que la présente convention, fixe la date de représentation comme suit :

- Samedi 10 octobre 2026

Au Pôle WILSON, 6, avenue de la Paix 78230 LE PECQ.

Hôtel de ville 13 bis, quai Maurice Berteaux 78230 Le Pecq
Tél. : 01 30 61 21 21

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20260721-D2026-86-AR
Date de réception préfecture : 27/07/2026



D'indiquer que le montant total de la prestation s'élève à 1250€ TTC ; qui sera réglé par mandat administratif.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le Pecq, le 21 juillet 2026



Le Maire

Anne-Laure de BROSSES